

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1091 Décisions concernant les Ministères

n° 1091

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de quatorze mille cent trente-quatre francs (14.134 fr.), est accordée à M. Roble. Bedar Allale, manœuvre aux Travaux Publics (Subdivision administrative), victime d'un accident du travail survenu le 11 juin 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget Local de l'exercice 1960, chapitre 1, article 3, paragraphe 1.